

l'habitat du poisson

ET LES EFFETS DU LIMON ET DES SÉDIMENTS

Le limon et les sédiments sont les fines particules qui forment le lit des lacs, des rivières et des cours d'eau. Il est naturel de trouver du limon et des sédiments dans l'eau, mais cela peut causer des problèmes lorsque des quantités excessives sont introduites dans l'eau. Les quantités excessives peuvent nuire à la qualité de l'eau, un élément essentiel de l'habitat du poisson.

Le présent feuillet d'information fournit des renseignements sur la façon d'éviter d'introduire du limon et des sédiments dans un cours d'eau lorsqu'on effectue des travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau. Il précise aussi à quels organismes il faut s'adresser pour obtenir de l'information.

Connaissez la Loi sur les pêches et les autres lois

La *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral vise la protection de l'habitat du poisson. En vertu de cette Loi, il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation (DDP) de l'habitat du poisson, à moins que cette DDP n'ait été autorisée par le ministre de Pêches et Océans Canada. La *Loi sur les pêches* comprend également des articles qui portent sur la prévention de la pollution, et c'est Environnement Canada qui voit à leur mise en application. Selon la province, cela peut être fait en collaboration avec les organismes de réglementation provinciaux. Cette loi interdit également de rejeter des substances nocives dans les eaux où vivent des poissons. Quiconque contrevient à la *Loi sur les pêches* est passible d'amendes considérables et/ou d'emprisonnement. Si le contrevenant est trouvé coupable, on peut exiger qu'il acquitte les frais engagés pour restaurer l'habitat sur le site et/ou qu'il prenne d'autres mesures correctives ordonnées par le tribunal. Les autres lois pouvant être pertinentes sont décrites dans le feuillet d'information d'introduction intitulé : *Travaux en bordure de l'eau? Ce qu'il importe de savoir sur l'habitat du poisson.*

Contacts et approbations

Rappelez-vous que le fait d'obtenir l'approbation d'un organisme gouvernemental ne garantit pas l'approbation d'un autre. En plus de la *Loi sur les pêches*, les exigences réglementaires d'autres organismes peuvent influencer sur la façon de procéder pour effectuer des travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau. L'organisme principal chargé de l'examen et ses zones de responsabilité sont indiqués dans le tableau de la page suivante. Celui-ci vous aidera à déterminer avec lequel des autres organismes vous devez communiquer pour obtenir les permis et les approbations. Assurez-vous d'obtenir toutes les approbations nécessaires avant de commencer vos travaux.



Les sédiments en suspension peuvent être nuisibles

Le limon et les sédiments sont parfois transportés dans l'eau et, selon la quantité, peuvent causer de la nébulosité ou de la turbidité. Le limon, les sédiments et la turbidité peuvent avoir divers effets néfastes sur le poisson et l'habitat du poisson. Parmi les effets néfastes causés par une quantité excessive de sédiments en suspension et la turbidité de l'eau, mentionnons les suivants :

- ❖ le blocage et l'abrasion des branchies des poissons et d'autres organismes aquatiques
- ❖ les changements de comportement, dont le déplacement et la migration
- ❖ une résistance réduite aux maladies
- ❖ des problèmes d'alimentation, par exemple, la turbidité nuit à l'alimentation des poissons qui se nourrissent à vue, comme la truite et l'achigan
- ❖ le faible développement des œufs et des alevins
- ❖ la mort de petits animaux aquatiques dont se nourrissent les poissons

Les dépôts de limon et de sédiments peuvent être nocifs

Les dépôts de limon et de sédiments peuvent aussi être nocifs pour l'habitat du poisson. Voici certains des effets nocifs des dépôts de limon et de sédiments :

- ❖ Le blocage des petits espaces entre les particules de gravier empêche la libre circulation de l'eau oxygénée et l'élimination des résidus d'œufs en développement déposés dans le gravier. Souvent, les œufs étouffent et meurent, et les lits de gravier peuvent ne plus convenir à l'incubation des œufs.

- ❖ La destruction de l'habitat d'organismes des grandes profondeurs comme les écrevisses et les insectes. Les poissons comptent sur ces organismes pour se nourrir.
- ❖ Le blocage des espaces abrités entre les roches et les particules de gravier. Les juvéniles en ont besoin pour survivre.

Évitez d'introduire du limon et des sédiments dans les lacs et les rivières

Puisque le limon et les sédiments, ainsi que la turbidité qui en résulte, peuvent avoir divers effets nocifs sur le poisson et son habitat, il est important d'éviter d'introduire ces matières dans l'eau. On peut protéger les poissons et leur habitat en planifiant et en concevant avec soin les projets et en mettant en place des pratiques écologiques.

Pour la plupart des projets de construction ou de mise en valeur qui entraînent des dépôts de limon et de sédiments, il existe des méthodes efficaces pour retirer les sédiments en suspension du site des travaux et les empêcher d'entrer dans les cours d'eau et les lacs.

Protégez la végétation des rivages

L'agitation de la végétation ou d'une autre couverture du sol stabilisatrice entraîne souvent l'érosion du sol nu. Par exemple, la construction de passages de cours d'eau non conformes, l'abattage des arbres et la suppression de la végétation sur les rives d'un cours d'eau ou d'un lac peuvent causer l'érosion. Si la végétation des rivages est perturbée, il faut veiller à la mise en place de mesures de contrôle des sédiments et de l'érosion, comme des filtres

à limon, afin d'éviter l'introduction de limon et de sédiments dans l'eau. Une fois que les travaux sont terminés, il est important de végétaliser la zone le plus rapidement possible. Il est important de protéger la zone riveraine ou la zone tampon afin de protéger la qualité de l'eau et l'habitat du poisson.

Utilisez de l'équipement propre

Assurez-vous que tout l'équipement et tout le matériel introduits dans l'eau sont propres et exempts de particules fines.

Protégez la qualité de l'eau

Si les travaux entraînent une exposition du sol, ceux-ci risquent alors de causer la mobilisation du limon ou des sédiments dans le plan d'eau. Évitez la mobilisation des matières transportées par la pluie ou le vent en recouvrant le sol nu. De plus, il faudra peut-être installer une barrière filtrante en zone sèche ou un filtre à sédiments ou à limon tout autour de l'aire des travaux. Une fois que les travaux sont terminés et que tous les sédiments se sont déposés au fond du lac, le filtre doit être soigneusement retiré. Si les travaux sont effectués dans l'eau, il sera nécessaire d'isoler l'aire des travaux à

l'aide d'une clôture anti-érosion ou d'une barrière étanche. Si vous utilisez une clôture anti-érosion, ne travaillez que les jours sans vent. Cela aidera à prévenir la suspension de fines particules de sédiments dans l'eau et permettra d'éviter que le filtre à limon ne soit dérangé par l'action des vagues. Les filtres à sédiments ou à limon doivent être inspectés quotidiennement et entretenus pour éviter la dissémination de sédiments en suspension dans les eaux et les habitats du poisson adjacents.

Si vous prévoyez d'entreprendre des travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau, vous devez utiliser des méthodes écologiques afin d'éviter d'introduire du limon et des sédiments dans les plans d'eau. Les organismes de réglementation de votre province seront en mesure de fournir plus de conseils détaillés sur les pratiques écologiques propres à votre projet. Veillez à obtenir tous les permis et approbations nécessaires avant d'entreprendre des travaux en bordure de l'eau.

Le présent feuillet d'information ne constitue pas une approbation de la part du MPO ni d'un autre organisme de réglementation.

Il vous incombe de communiquer avec tous les autres organismes de réglementation appropriés.

Travaillons ensemble pour protéger l'habitat du poisson

Contribuez à préserver la qualité et la quantité de l'habitat du poisson dans nos lacs et nos cours d'eau. Pour obtenir des conseils plus détaillés sur la manière d'effectuer des travaux dans l'eau et en bordure de l'eau sans nuire à l'environnement, communiquez directement avec le personnel des organismes de votre région.

En quoi consiste l'habitat du poisson?

L'habitat du poisson est toute composante d'un système aquatique qui fournit un des éléments suivants :

Abri : L'abri fournit des endroits où s'échapper des prédateurs, des compétiteurs et des débits de crue. Il existe de nombreuses formes d'abri dont le substratum, les débris de bois, les rives surplombantes et même l'eau profonde.

Nourriture : Les poissons ont besoin d'assez de nourriture pour survivre et se reproduire. Le type et la quantité de nourriture produite dépendent du substratum et des caractéristiques des rives du cours d'eau.

Reproduction : Les poissons ont besoin d'assez de substratum et d'une bonne qualité d'eau pour bien se reproduire.

Qualité de l'eau : La plupart des espèces peuvent vivre dans des plages de température précises. Les changements apportés à la végétation riveraine et au rapport largeur:profondeur peuvent influencer sur la température du cours d'eau. L'introduction de sédiments, de pesticides ou de toute autre substance nocive dégrade la qualité de l'eau.

Voies migratoires : Les poissons parcourent souvent de longues distances dans un cours d'eau pour pondre leurs oeufs et se nourrir. Toute activité ou structure qui bloque leur migration peut nuire aux populations de poissons.

Contacts

Pêches et Océans Canada

www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan

Environnement Canada

www.ec.gc.ca/ele-ale/

Canada

This publication is also available in English.

Contacts – Ontario

Si la propriété où les travaux seront effectués . . . Vous devriez d'abord communiquer avec . . .

- Se situe le long du Canal Rideau ou de la voie navigable Trent-Severn
- Se situe dans un port pour petits bateaux appartenant au gouvernement fédéral
- Se situe sous la laisse de crue annuelle moyenne sur un lot de grève privé ou public (de la Couronne)
- Se situe au-dessus de la laisse de crue annuelle moyenne mais à l'intérieur d'une plaine d'inondation réglementaire
- Se situe au-dessus de la laisse de crue annuelle moyenne d'une propriété privée
- L'Agence Parcs Canada
- Pêches et Océans Canada (MPO) - Ports pour petits bateaux
- L'Office de protection de la nature (OPN) de votre région. S'il n'y a pas d'Office de protection de la nature dans votre région, adressez-vous à un bureau du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
- L'OPN de votre région
- Il est possible que vous deviez obtenir des autorisations de l'OPN de votre région si la structure se situe à l'intérieur de la plaine d'inondation ou dans une zone de remplissage réglementée.

Si du limon ou des sédiments sont rejetés dans l'eau, communiquez directement avec Environnement Canada ou le ministère de l'Environnement de l'Ontario.

Travaillons ensemble pour protéger et préserver les ressources aquatiques de l'Ontario



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada



Parcs
Canada

Parks
Canada

Ontario

www.mnr.gov.on.ca

www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan

www.pc.gc.ca



www.conservation-ontario.on.ca